- M. Blaikie: J'invoque le Règlement . . .
- M. le Président: La parole est au député de Winnipeg-Birds Hill.
- M. Blaikie: Si vous le permettez, monsieur le Président, vous avez toute une jurisprudence qui vous permet d'intervenir pour éviter que les incidents de la semaine dernière ne se reproduisent. Je ne pense pas que vous ayez besoin de consulter les députés pour que les choses reviennent à la normale, du moins à ce qu'elles étaient il y a 15 jours encore . . .
 - M. Nielsen: Il n'a pas besoin non plus de vos conseils.
- M. Blaikie: ... je pense que c'est à vous d'exercer votre autorité, monsieur le Président, et je vous exhorte à le faire.

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que les pétitions présentées par les députés à la Chambre le jeudi 5 avril 1984 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Leonard Hopkins (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, nous répondrons aujourd'hui aux questions n° 14, 645 et 689. Je pense que l'on répondra également à la question n° 268. [Texte]

LES GARDERIES

Question nº 14-M. Herbert:

- 1. Le gouvernement a-t-il l'intention d'obliger des personnes morales à assumer l'entière responsabilité administrative et financière des garderies de jour de la Fonction publique?
- 2. Le gouvernement subventionnera-t-il ces entreprises et, a) le cas échéant, suivant quels critères, b) sinon, a-t-il envisagé la possibilité de subventionner directement les parents incapables de payer les frais fixés par ces sociétés?
- M. Maurice Foster (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): 1. Dans le cadre des projets pilotes, la gestion des garderies relève des parents usagers qui assument l'entière responsabilité des opérations sur le plan administratif et financier.
- 2. a) Le gouvernement fournit l'espace, l'aménagement et l'entretien mais n'assume aucune responsabilité légale, financière ou autre en rapport avec l'administration et la gérance de ces centres.
- b) En ce qui a trait aux projets pilotes, le gouvernement ne prévoit pas d'aide aux parents pour défrayer le coût du service. Les parents qui ont besoin d'une assistance de cette nature pourront l'obtenir auprès des services provinciaux ou municipaux. Ces coûts sont partagés aux termes du Régime d'assistance publique du Canada.

Questions au Feuilleton

LA PARTICIPATION DES EMPLOYEURS AU PROGRAMME NATIONAL DE FORMATION DANS L'INDUSTRIE

Question nº 645-M. Young:

- 1. Le gouvernement consacre-t-il des sommes quelconques à des programmes de formation en technologie de pointe et, dans l'affirmative, a) combien a-t-on dépensé en 1983, b) assure-t-on une liaison régulière avec le monde des affaires et l'industrie afin d'identifier les compétences dont les employeurs auront besoin dans un an ou deux, c) en 1983, combien de personnes (i) se sont prévalues de ces programmes (ii) ont été diplômées à la suite de ces prorammes (iii) ont trouvé de l'emploi dans leur domaine de formation?
- 2. Le gouvernement encourage-t-il les employeurs à embaucher des diplômés de ces programmes et, dans l'affirmative, comment?
- 3. Le gouvernement sait-il combien de temps il faut en moyenne aux diplômés pour trouver du travail dans leur domaine de formation?
- 4. En 1983, des compagnies se sont-elles prévalues des subventions de formation en cours d'emploi du gouvernement et, dans l'affirmative, combien?
- M. Jean-Guy Dubois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): 1. a) Oui. Le gouvernement a consacré les sommes suivantes à la formation dans les technologies de pointe, en 1983:

Formation en établissement \$46.4 millions Formation dans l'industrie \$12.4 millions

- b) Oui. Il y a une liaison régulière avec le monde des affaires et de l'industrie afin d'identifier les compétences dont les employeurs auront besoin.
- c)(i) En 1983, le nombre suivant de personnes s'est prévalu de cours de formation dans les technologies de pointe:

Formation en établissement 6,363 Formation dans l'industrie 3,237

c)(ii) Le nombre de personnes diplômées se lit comme suit:

Formation en établissement 3,127 Formation dans l'industrie 2,756

- c)(iii) En ce qui concerne les diplômés du Programme de formation en établissement pour les technologies de pointe, un suivi après la formation effectué en 1982-1983 indique qu'en deça de 13 semaines après la formation, 47.6 p. 100 des personnes qui avaient complété leur cours avaient trouvé de l'emploi et que 51.4 p. 100 étaient employées dans le domaine pour lequel elles avaient été formées. Un suivi, 24 mois après la formation a indiqué que la formation avait amélioré de 40 p. 100 les chances d'emploi des stagiaires: cela confirme l'opinion qu'un plus grand nombre de finissants trouvent de l'emploi dans les mois qui suivent le suivi de 13 semaines. Les finissants du programme de formation dans l'industrie sont présumés être employés par l'entreprise qui assure leur formation.
- 2. Oui. Le gouvernement encourage les employeurs à embaucher les diplômés des programmes par l'entremise de ses services aux employeurs aux points de services réguliers, de présentation de clients pour les emplois libres identifiés et de matériel publicitaire.
- 3. Les résultats du suivi après la formation indiquaient en 1982-1983 que les personnes qui avaient trouvé de l'emploi en deça de 13 semaines après la fin de leur cours avaient dû attendre en moyenne 10 semaines avant de commencer à travailler. Une moyenne générale n'est pas disponible.